

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU DIX JUILLET DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT

Le 10 JUILLET

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Elodie RELING, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 0

CONVOCATION EN DATE : 3 juillet 2020

DATE D’AFFICHAGE : 17 juillet 2020

OBJET : attribution d’un accord-cadre à bons de commande pour la « mise en œuvre et maintenance d’un dispositif de vidéo protection »

-----N° 2020/065

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2122-21 et L2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2015/23 du 6 février 2015 portant modification du règlement interne des marchés publics,

Vu la délibération n° 2019/041 du 18 mai 2019 portant adoption du principe de mise en œuvre d'une installation de vidéo protection sur le territoire communal,

Vu la délibération n° 2019/068 du 20 septembre 2019 portant déploiement d'un dispositif de vidéo protection sur le territoire communal,

Vu la délibération n° 2019/104 du 13 décembre 2019 portant création de l'autorisation de paiement et répartition des crédits de paiement n° 5 « déploiement d'une installation de vidéo protection » opération n° 908,

Vu la délibération n° 2020/44 du 5 juin 2020 portant délégation au Maire au titre des articles L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et L212-34 du Code du patrimoine,

Considérant les offres présentées,

Considérant l'avis favorable de la commission M.A.P.A. en date du 25 mai 2020 pour l'attribution du marché public au groupement SERFIM T.I.C. SAS / SERPOLLET S.A.,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **APPROUVE** le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

- **DECIDE** d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande pour la « mise en œuvre et maintenance d'un dispositif de vidéo protection » au groupement SERFIM T.I.C. SAS / SERPOLLET S.A.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public correspondant dans les conditions susvisées ainsi que tous documents nécessaires à la mise en application dudit accord-cadre à bons de commande.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes décisions de poursuivre, avenants ou pièces s'y rapportant.

- **PRECISE** que les sommes correspondantes seront inscrites au budget sur la base d'une AP/CP.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

